



16ème législature

Question N° : 3569	De Mme Florence Lasserre (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Pyrénées-Atlantiques)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville et logement		Ministère attributaire > Logement
Rubrique >logement : aides et prêts	Tête d'analyse >Extension du bénéfice de MaPrimeRénov' aux locataires	Analyse > Extension du bénéfice de MaPrimeRénov' aux locataires.
Question publiée au JO le : 29/11/2022 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Florence Lasserre interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur les raisons pour lesquelles les aides de rénovation énergétique du cadre bâti ne sont disponibles uniquement au profit des propriétaires, que ces derniers habitent leur bien immobilier ou qu'ils le louent. Alors que le pays a fait de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité pour en finir avec les passoires thermiques et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, MaPrimeRénov' est ouverte aux seuls propriétaires et donc à l'exclusion des locataires. Pourtant étendre le champ des personnes éligibles favoriserait le nombre de gestes réalisés en faveur de l'environnement, même dans des cas où le propriétaire ne pourrait pas prétendre au bénéfice de MaPrimeRénov' au regard de ses revenus et serait donc peu enclin à engager des travaux de rénovation énergétique sur un logement qu'il n'habite pas. Aussi elle lui demande si des réflexions sont en cours afin d'étendre le bénéfice de MaPrimeRénov' aux locataires.